



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT D'ENTRETIEN DES  
EQUIPEMENTS SCENIQUES DE L'AUDITORIUM  
JEAN-PIERRE-MIQUEL ET DU CENTRE  
CULTUREL GEORGES-POMPIDOU**

**DÉCISION N° AU-18-201  
EN DATE DU 29 JUIN 2018**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6<sup>ème</sup> Adjointe au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de la société AMG-Féchoz, représentée par Madame Micheline Gautier-Féchoz, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS – pour l'entretien préventif des équipements scéniques de l'auditorium Jean-Pierre-Miquel et du centre culturel Georges Pompidou, dont le coût forfaitaire annuel est fixé à 8 290 € (huit mille deux cent quatre vingt dix euros) HT ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société AMG-Féchoz, représentée par Madame Micheline Gautier-Féchoz, dont le siège social est situé 46, rue Duhesme – 75 018 PARIS – un contrat d'entretien préventif des équipements scéniques de l'auditorium Jean-Pierre-Miquel et du centre culturel Georges Pompidou, dont le coût forfaitaire annuel est fixé à 8 290 € (huit mille deux cent quatre vingt dix euros) HT ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
l'Adjointe au maire chargée de  
la culture et du tourisme,

*Signé*

**Odile SÉGURET**